

Commune de PONT SAINT MARTIN

Etude urbaine et paysagère pour la requalification
du quartier du hameau des vignes

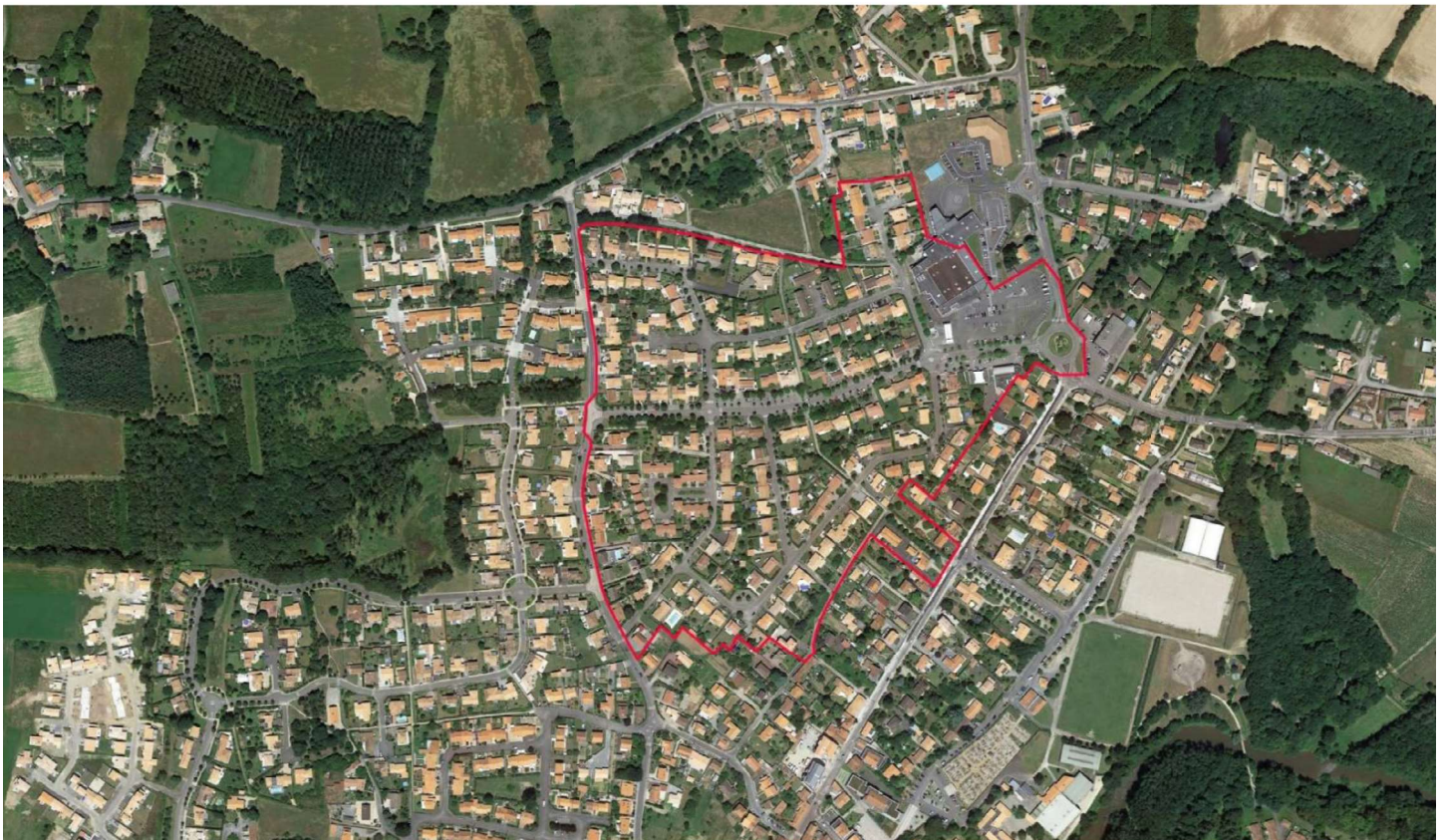


TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 :

DIAGNOSTIC URBAIN, PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL 3

PRÉAMBULE

Rappel du contexte de l'étude

Les objectifs de l'étude

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC 4

Le contexte communal

Le quartier du hameau des Vignes 5

La trame viaire et les voiries 6

Les typologies d'espaces 7

La trame végétale 8

L'entrée du quartier, l'entrée de ville, le secteur commercial 9

L'architecture et les interfaces privé / public 10

Diagnostic vrd 11

État général de l'espace public

LES ENJEUX 12

PARTIE 2 : SCENARII DE RÉAMÉNAGEMENTS 13

LES DIFFÉRENTS SCENARII

La rue des Vignes

Les rues nord et sud 17

Sens unique 19

Double sens 20

PARTIE 3 : SCENARIO FINAL 21

LA RUE DES VIGNES

Variante sélectionnée

Références d'aménagements et de matériaux 23

Chiffrage de la rue des Vignes 24

LES ARBRES PRESSENTIS 25

8-10 mètres environ

15 mètres environ

PARTIE 4 : PHASE PROVISOIRE 26

LES RUES NORD ET SUD

Plan d'aménagement provisoire

PARTIE 5 : PHASE CONCERTATION 27

L'atelier 1

La rencontre avec les commerçants

L'atelier 2

PRÉAMBULE

RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La commune mène depuis plusieurs années une politique d'amélioration de son cadre de vie passant par la requalification de ses voiries principales, l'embellissement de l'espace public ainsi que la préservation et valorisation de ses espaces naturels et agricoles. À l'échelle de la commune, un schéma directeur des modes doux a été défini.

Depuis deux ans, la commune porte son attention sur le lotissement du Hameau des Vignes. Elle a réalisé en interne un état de lieux et engagé une démarche de concertation auprès des habitants. C'est une première phase d'intervention dans le cadre du mandat.

Il en est ressorti qu'en vieillissant le quartier du Hameau des Vignes rencontre différentes problématiques :

→ Les revêtements des trottoirs sont dégradés, à cause des racines des arbres et de la mauvaise qualité du revêtement initial (bicouche).

→ Le patrimoine arboré est en mauvais état sanitaire et son développement racinaire incontrôlé est source de dégradations.

→ La circulation routière est source d'insécurité et de nuisance pour les riverains.

→ L'espace public est sous-valorisé : son organisation est confuse, les délaissés sont importants et le paysage est de faible qualité.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Une étude paysagère et urbaine pour la requalification du hameau des Vignes :

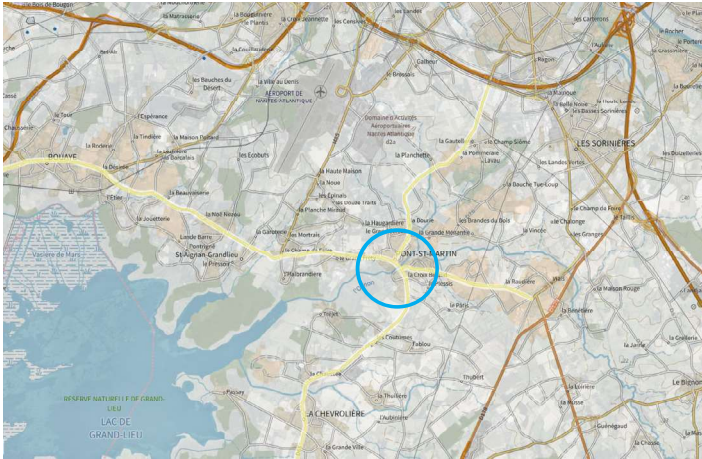
La commune souhaite définir un projet de requalification urbaine et paysagère répondant aux objectifs généraux suivants :

- Apaiser et fluidifier la circulation des véhicules motorisés.
- Favoriser et affirmer la place des déplacements doux.
- Améliorer la qualité paysagère du quartier en donnant une place accrue au végétal.
- Réorganiser l'espace public pour le rendre plus fonctionnel (cheminements, stationnements, etc.) et donner une ambiance paysagère plus qualitative en faisant une vraie place au végétal.
- Favoriser la vie sociale du quartier à travers une réflexion sur les usages.
- Intégrer la vie commerçante au quartier.

Notre objectif est donc d'accompagner la collectivité dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, par l'élaboration d'une esquisse d'aménagement concertée, phasée et chiffrée.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

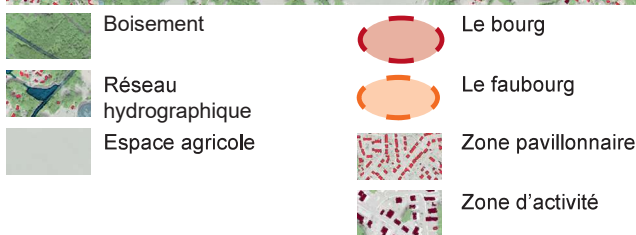
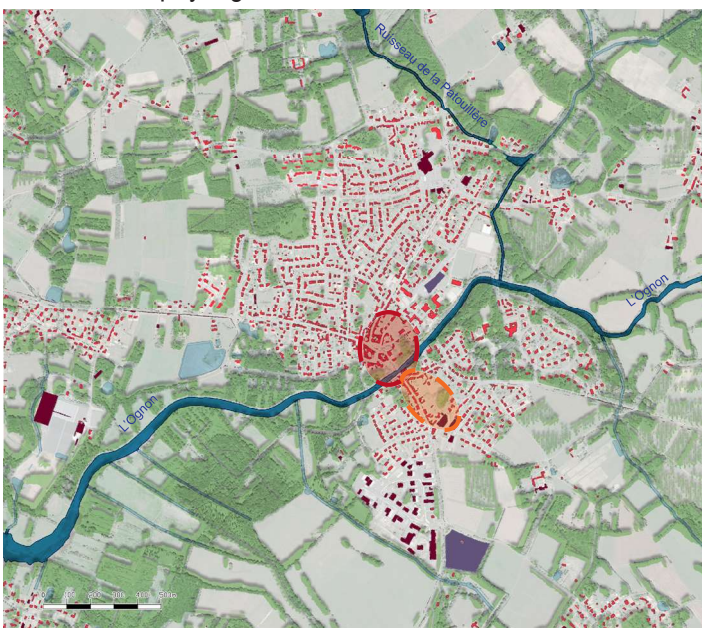
LE CONTEXTE COMMUNAL



Pont-Saint-Martin est une commune située aux portes de Nantes. Elle appartient à la communauté de communes de Grand Lieu, et relève du SCoT du Pays de Retz.

La commune est située sur un axe majeur de circulation lié au déplacement pendulaire entre le Sud-Loire et l'agglomération nantaise via la RD 65 (10 000 véhicules par jour) et la RD11 (5 500 véhicules par jour).

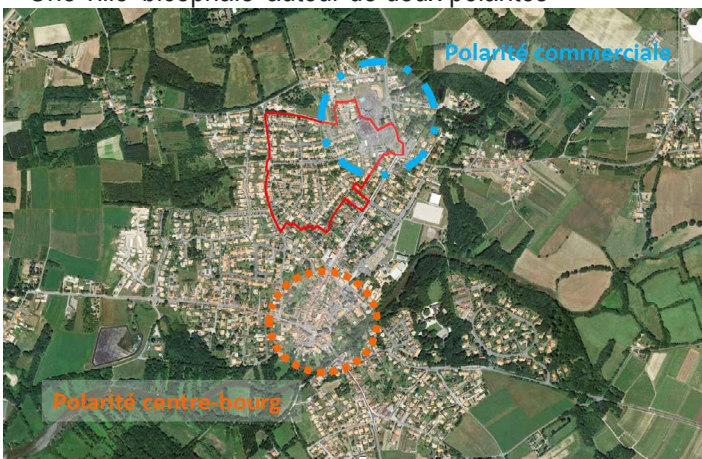
L'armature paysagère



Cette commune présente un cadre de vie privilégié pour ceux qui y habitent : la totalité de son territoire est incluse dans le bassin versant du Lac de Grand Lieu.

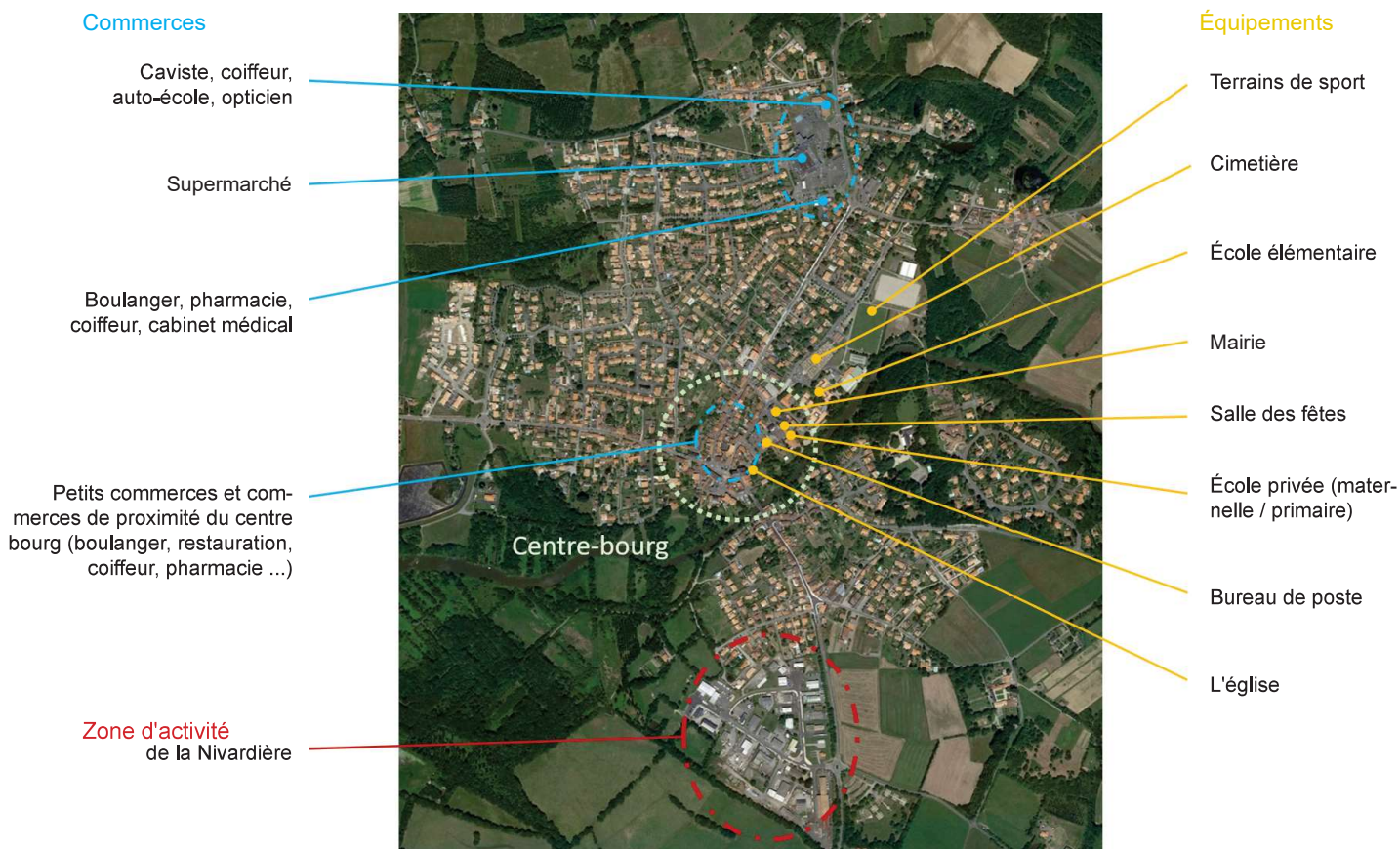
La vallée de l'Ognon structure le paysage et plus largement l'identité de la commune. Elle traverse la commune d'est en ouest avant de se jeter dans le lac de Grand-Lieu. En aval du bourg, le Marais de l'île attenant à la rivière constitue une porte d'entrée sur le lac.

Une ville 'bicéphale' autour de deux polarités

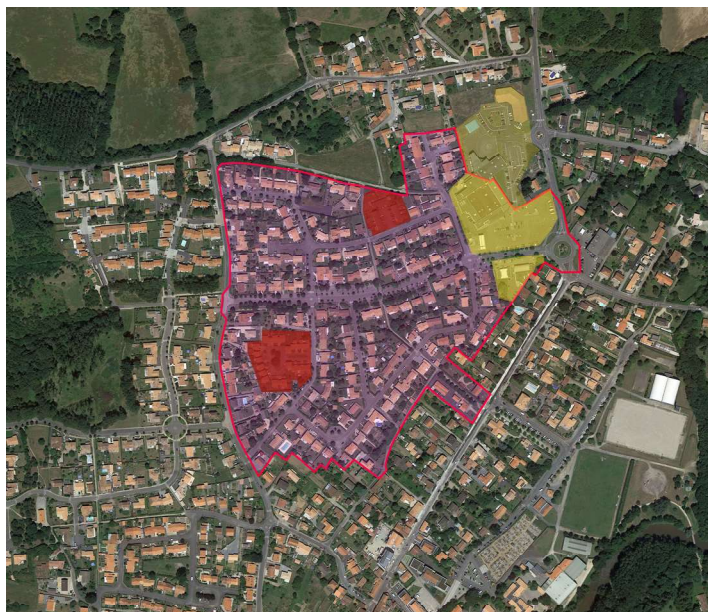


Au nord de la ville se trouvent un supermarché Super U et une petite zone commerciale comprenant une boulangerie, une pharmacie, un coiffeur et un cabinet médical.

Ces services constituent une polarité commerciale indépendante de la polarité du centre bourg, qui est le centre historique de la commune et qui traverse l'Ognon.



LE QUARTIER DU HAMEAU DES VIGNES



Le quartier du Hameau des Vignes a été aménagé par tranches successives de 1988 à 1997 au nord du bourg. Ce quartier a jusqu'à récemment constitué la limite nord de l'urbanisation du bourg. Son nom fait écho au statut de commune viticole qui caractérisait l'identité de Pont-Saint-Martin à l'époque de son aménagement.

C'est un quartier pavillonnaire homogène et cohérent dans son ensemble. Connecté au bourg, bien desservi par la route, bénéficiant de cheminements doux et à proximité des commerces et des équipements municipaux, le Hameau des Vignes est un quartier attractif.

Les typologies bâties

- Commerces, grande surface, services
- Habitat pavillonnaire individuel
- Opérations groupées

LA TRAME VIAIRE ET LES VOIRIES

Ce quartier représente environs 1/5^{ème} de la superficie de la ville. Le maillage de déplacements est hiérarchisé et se compose de près de 2 km de voies. Tout le quartier est en Zone 30, et la vitesse moyenne est de 36 km/h.





La rue des Vignes, d'abord, est un axe structurant très emprunté par les piétons et les cyclistes du Hameau des Vignes et du nouveau quartier du Haugard situé à l'ouest du Hameau des Vignes, pour se rendre à la zone commerciale. Cette voie a une emprise conséquente, et ses surlargeurs sont mal qualifiées, voire dégradées.


Le quartier est aussi desservi par une continuité piétonne structurante comprenant l'allée de la Tonnelle et l'allée des Vendangeurs qui traverse le quartier sur un axe nord/sud et permet de rejoindre les équipements scolaires et de loisirs situés au nord-est de la commune.

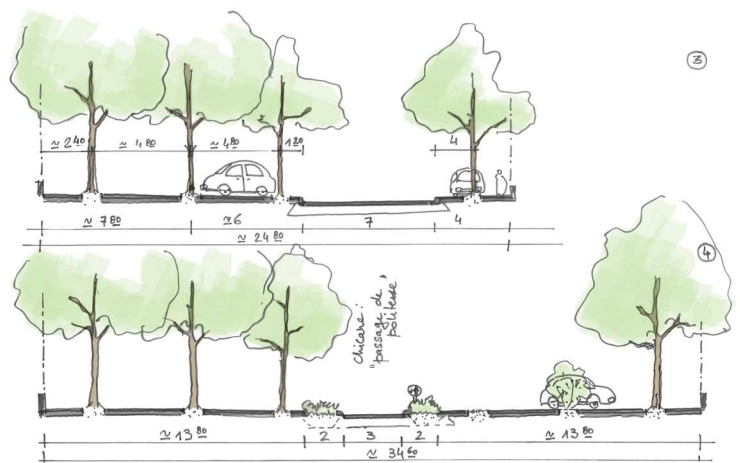
Le quartier est bien maillé, pourvu de stationnements mais aussi de voies secondaires au nord et au sud de la rue des Vignes. Actuellement ces rues sont en double sens généralisé, composées de deux types de voies : des emprise de 8 ou 10 m. Ces rues sont caractérisées par des linéaires de « tuyaux » de plus de 200m, sans « obstacles », avec des carrefours très routiers.


L'augmentation de la circulation routière dans le quartier est sources d'insécurité pour les habitants : un ressenti de vitesse excessive, des incivilité, etc...

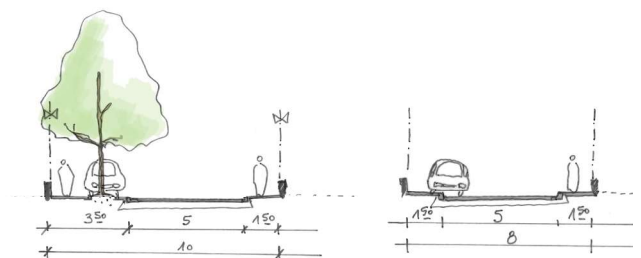



-  Voie structurante
-  Voie inter-quartier : rue des Barres et rue des Vignes
-  Voie de desserte locale : rue des Ceps, des Vignerons, des Tonneliers, des Vendangeurs, des Treilles
-  Maillages doux : allées et chemins

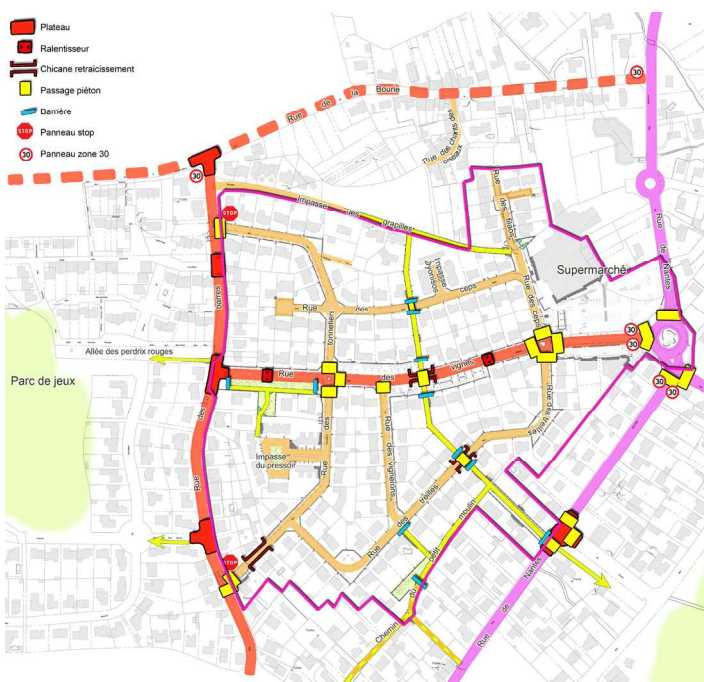
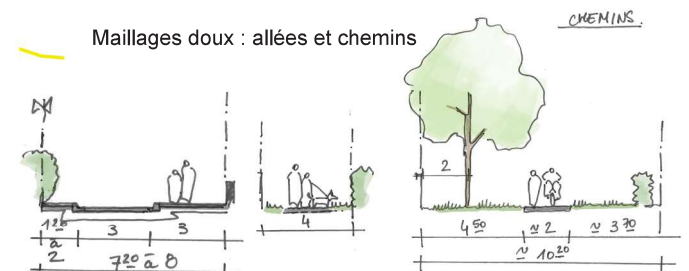
 Voie inter-quartier : rue des Barres et rue des Vignes



 Voie de desserte locale : rue des Ceps, des Vignerons, des Tonneliers, des Vendangeurs, des Treilles



 Maillages doux : allées et chemins



LES TYPOLOGIES D'ESPACES

De manière générale, sur l'ensemble du quartier, les espaces publics sont mal qualifiés, disproportionnés ou délaissés.



- Stationnement de statut privé
- Stationnement public
- Espace public mal qualifié
- Espace vert

■ Stationnement de statut privé



Les stationnements en contre-allée ont un impact notable sur la qualité de l'entrée de quartier et sur l'entrée de ville. C'est notamment le cas du parking de la pharmacie, de la boulangerie, du coiffeur et du cabinet médical, mais aussi du parking du supermarché.

■ Stationnement public



Les stationnements publics sont peu nombreux à l'échelle du quartier, et dégradés. C'est par exemple le cas du stationnement en bataille sur la rue des Vignes.

■ Espace public mal qualifié



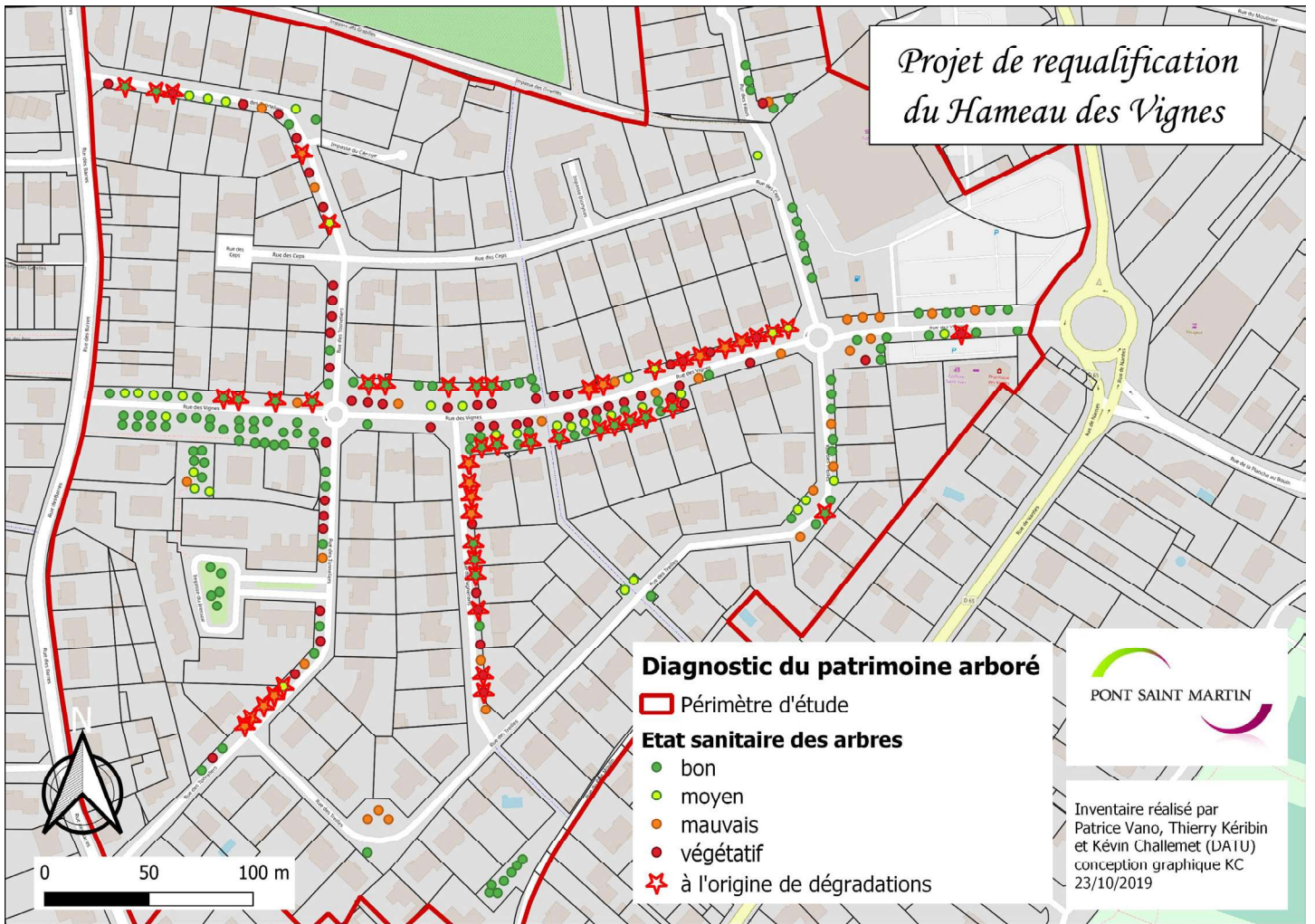
Il existe certains espaces publics dont la fonction n'est pas claire, utilisés parfois comme parkings sauvages. On en trouve des exemples sur la rue des Treilles, ou encore sur les surlargeur de la rue des Vignes.

■ Espaces verts



Certains espaces publics, peu nombreux, sont de qualité, bien qu'il y ait des usages à retrouver ou à améliorer. On y compte la rue du Petit Moulin, le boulo-drome et le square sur la rue des Vignes.

LA TRAME VÉGÉTALE



Un diagnostic arboré réalisé en 2019 a montré que le quartier compte 271 arbres dont 151 érables planes, 54 chênes des marais, 33 chênes américains et 17 bouleaux. 50% de ces arbres sont jugés en bon état sanitaire, 13% en état moyen, 33% en mauvais état et 21% dans un état végétatif.

Cependant, de nombreux arbres, par leur développement racinaire, et indépendamment de leur état sanitaire, sont sources de dégradations des réseaux, des murets, des revêtements, etc...

Il est donc nécessaire de penser une stratégie d'abattage de ces arbres en mauvais état et/ou sources de dégradations sur l'ensemble du quartier.

Cette stratégie devra se faire progressivement, afin de limiter la perte de qualité paysagère dans le quartier.

L'ENTRÉE DU QUARTIER, L'ENTRÉE DE VILLE, LE SECTEUR COMMERCIAL



L'entrée est marquée par la prédominance des commerces et de leurs stationnements. Ce traitement 'routier' de l'espace public est peu qualitatif. Il concerne principalement la rue des Vignes.

Cette rue est un axe structurant du quartier d'une superficie de près d'un hectare. Il est pourtant difficile pour un piéton d'y circuler sereinement. Entre les sorties de propriétés et les voitures mal garées, la circulation à pied entre la petite zone commerciale (boulangerie, cabinet médical etc.) et le Super U est très malaisée.

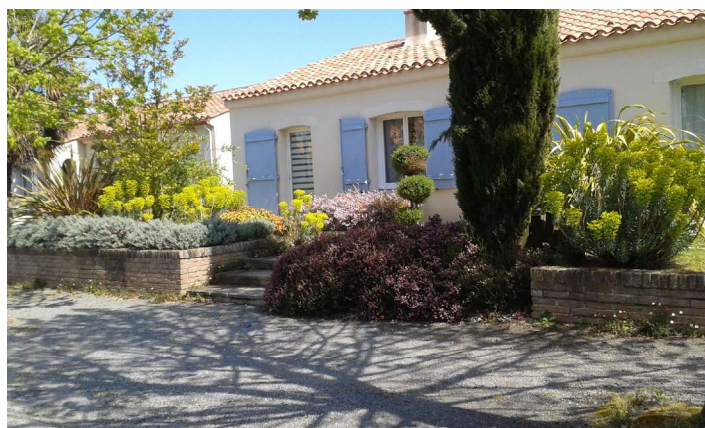
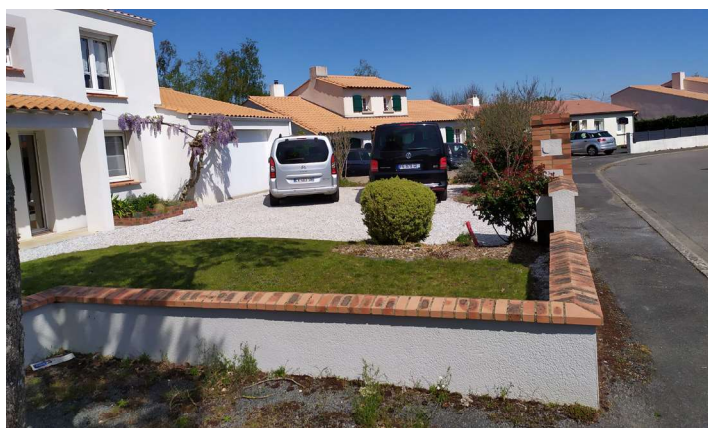


Il est à noter que les parkings de la petite zone commerciale et du Super U relèvent du domaine privé.



L'ARCHITECTURE ET LES INTERFACES PRIVÉ / PUBLIC

Exemples de traitements qualitatifs



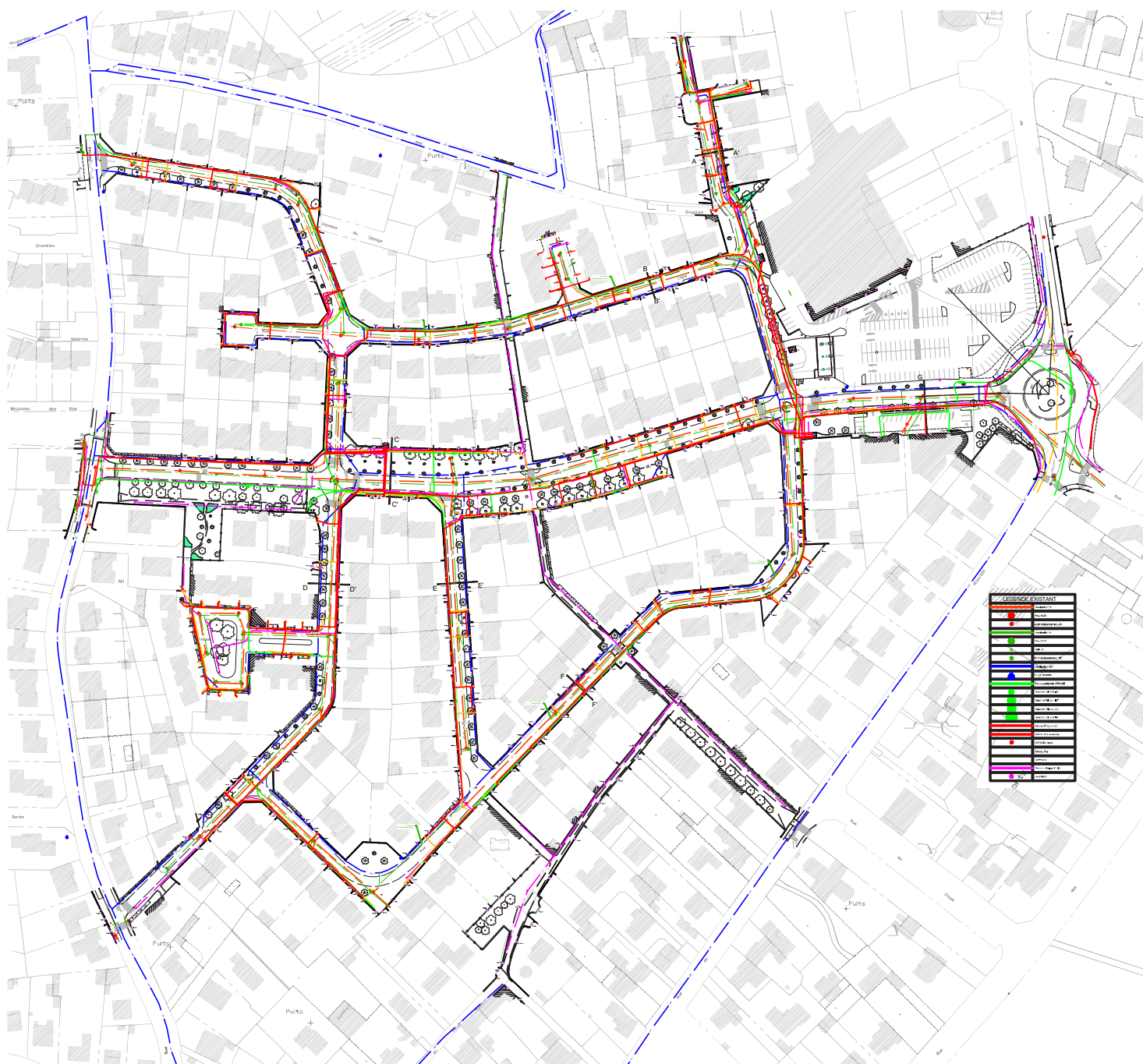
Sur l'ensemble du quartier, les habitats sont homogènes et cohérents, par leurs hauteurs, les matériaux utilisés, leurs toitures, leurs implantations ou encore leurs teintes.

Le traitement de l'interface privé/public influence grandement la qualité paysagère du quartier (notamment dans les choix des murets, des végétaux, des clôtures, ...).

Exemples de traitements à éviter



DIAGNOSTIC VRD



ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ESPACE PUBLIC

De manière générale, sur l'ensemble du quartier, les espaces publics sont mal qualifiés, disproportionnés ou délaissés. La voirie comprend des chaussées en bon état, bien que les trottoirs soient dégradés. L'éclairage est obsolète. Il y a peu d'arbres en bon état, et on constate des dégradations, des essences et des conditions peu adaptées.

LES ENJEUX

Les enjeux - rappel

→ **AFFIRMER DES ITINÉRAIRES DE LIAISONS DOUCES AU TRAVERS DU QUARTIER**

Ceci afin de permettre aux différents usagers de se déplacer en toute sécurité.

→ **CONFIRMER LE STATUT DES RUES ET LES SEUILS.**

Il s'agit d'affirmer la polarité commerciale par une esplanade pourvue de commerces, de mettre en place des voiries de desserte partagées et apaisées, d'asseoir la rue des Vignes comme axe inter-quartier et de mettre en place des aménagements spécifiques pour le vélo.

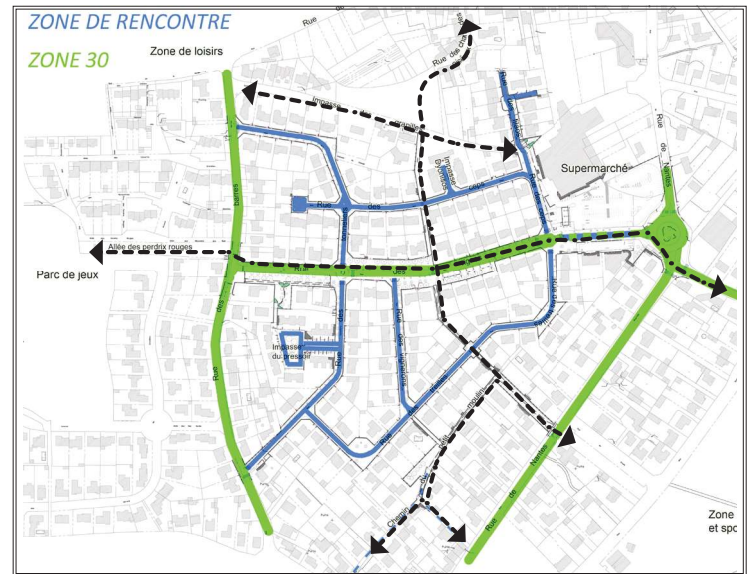
→ **APAISER ET SÉCURISER**

Il est ici question de définir, dans un espace partagé, la place des piétons, des modes de déplacements doux et des véhicules motorisés.

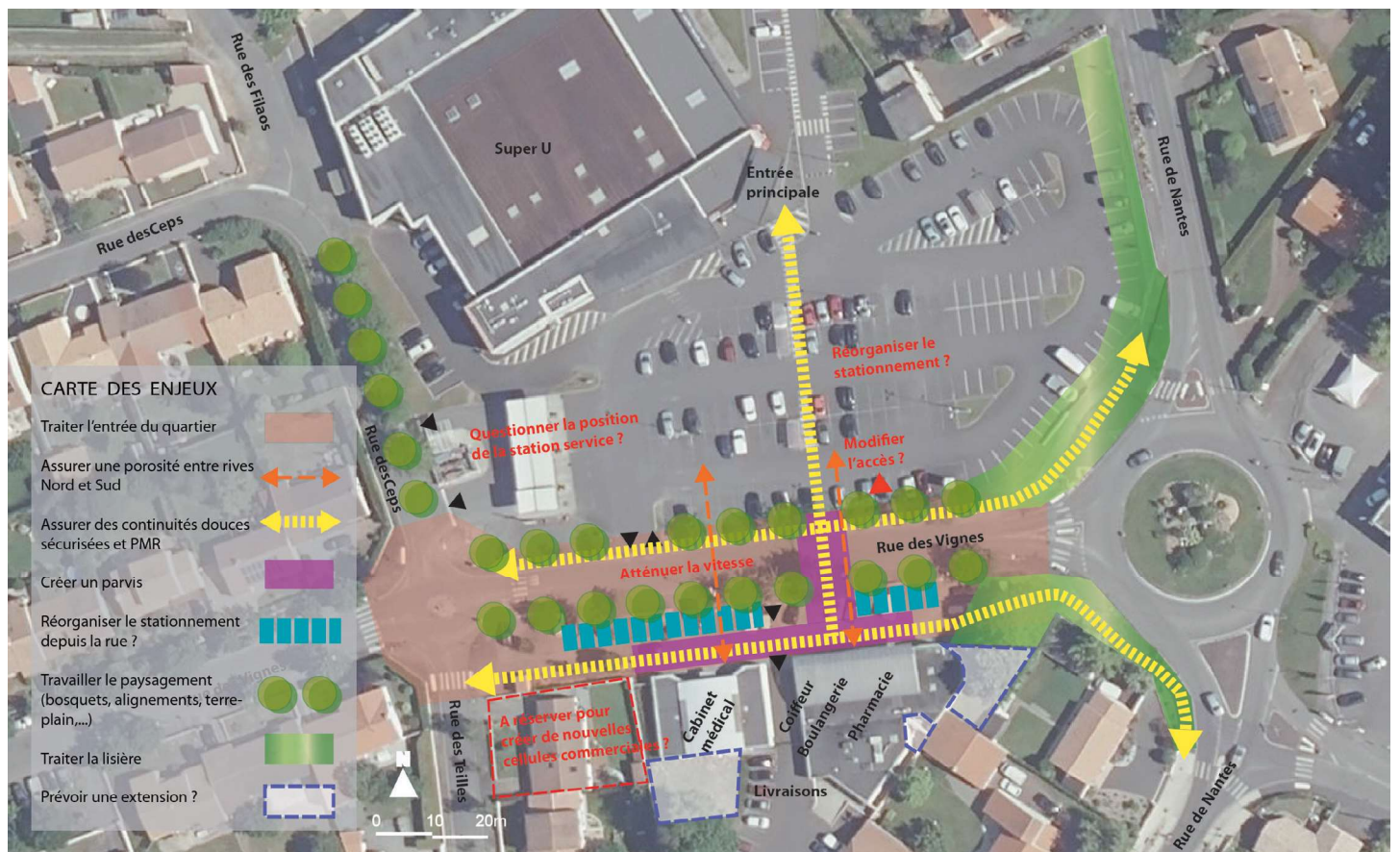
→ **QUALIFIER LES ESPACES PUBLICS**

Cela passe par un traitement qualitatif des entrées de quartier et des interfaces avec les parcelles privées, une mise en place de cheminements de qualité, notamment en traitant de questions telles que la perméabilité, la fraîcheur, ou encore la lisibilité, et enfin un renforcement de la place du végétal.

Proposition sur le statut des voies



Le secteur commercial



LES DIFFÉRENTS SCENARII

LA RUE DES VIGNES

Les invariants :

Quelque soit le scénario proposé, certains points sont invariants :

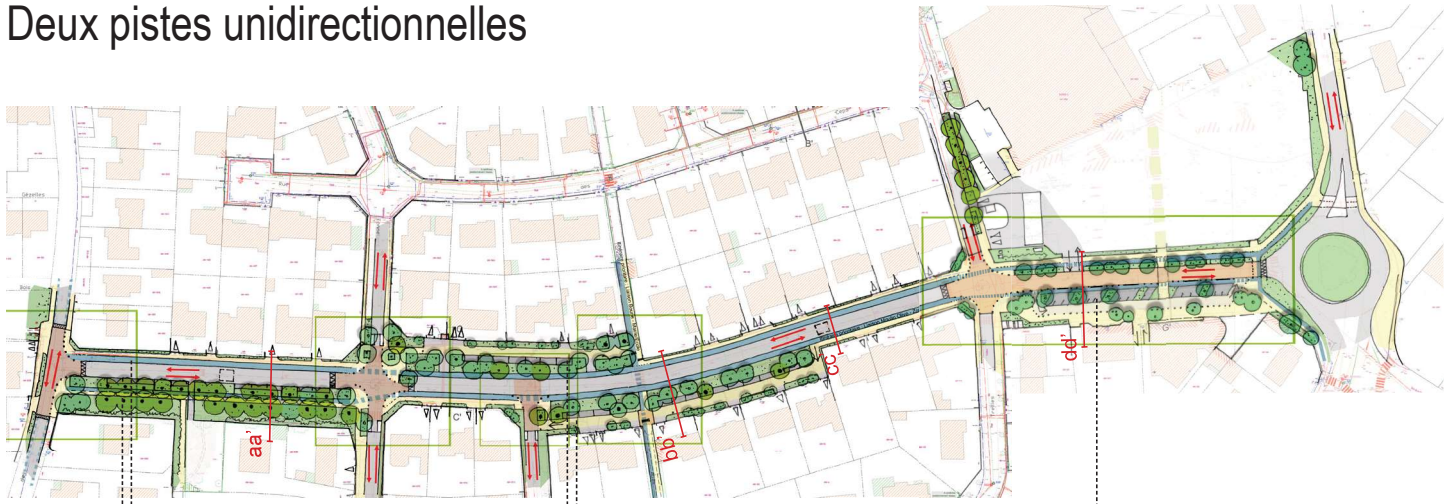
- La chaussée est réduite, et passe de 5.5 à 6 m au lieu des 7 m actuels.
- Afin de relier les quartiers et le pôle commercial, la place du vélo est affirmée sur un « site propre ».
- L'itinéraire se séquence avec des aménagements (de type plateaux et pincements) qui ont pour but de réduire la vitesse, d'affirmer les traversées piétonnes et les seuils des voies de desserte.
- L'esplanade est au droit du pôle commercial avec une liaison affirmée entre le Super U et les commerces au sud (sans tenir compte du foncier privé sur la lisière Sud).
- Les arbres en bon état sanitaire, sans préjudice, sont maintenus dans un environnement perméable.
- La capacité de stationnement est similaire : de 24 à 26 stationnements sur les sections courantes, et 15 à 20 sur le pôle sud.

Les variantes :

Ainsi, les variantes portent sur :

- Les configurations pour le vélo, où il est possible d'avoir deux pistes unidirectionnelles, ou un seul espace de gabarit « voie verte ».
- L'organisation des stationnements, que ce soit dans leurs localisations ou leurs modalités.
- Le paysage induit, qui varie selon l'emprise possible, les positions des réseaux et les plantations d'arbres, la place laissée à nature, avec la possibilité de végétaliser les pieds de murs, d'implanter des massifs, etc....
- La possibilité d'espaces de proximité, dont l'usage restera à définir.

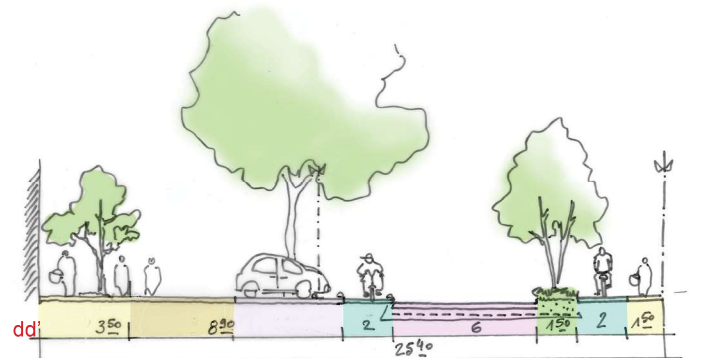
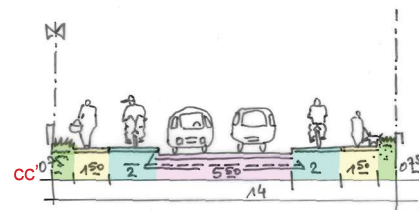
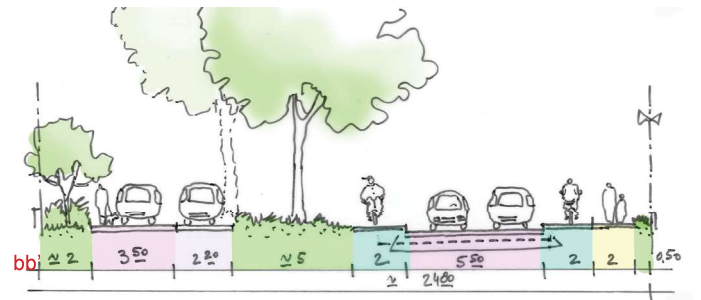
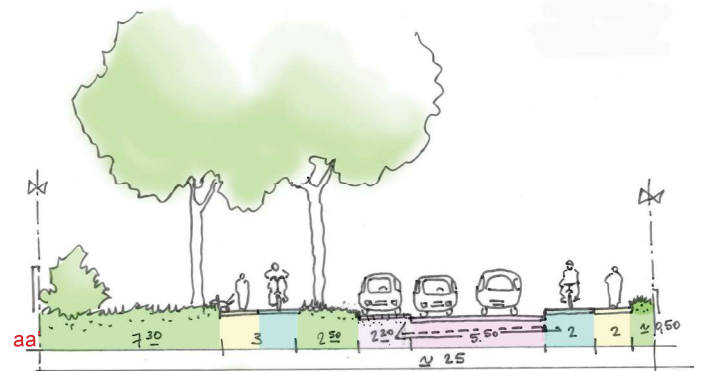
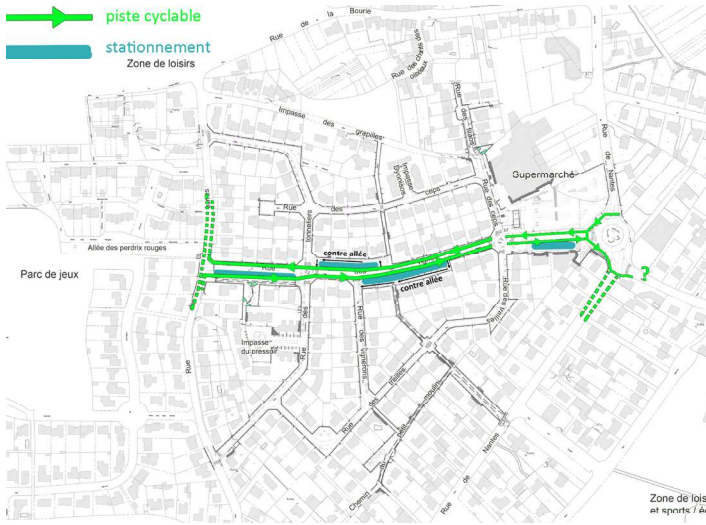
Deux pistes unidirectionnelles



Voies cyclables sur deux pistes unidirectionnelles, de part et d'autre de la route.

Stationnements sur les contre-allée en longitudinal sur la section courante.

Stationnements en épi devant les commerces.



Avantages et inconvénients :

- ⊕ → Cette organisation «classique» favorise le vélo rapide.
- Le fonctionnement est confortable pour les riverains ayant un accès sur la contre-allée.
- La végétalisation est plus importante au droit des lisières privées.
- ⊖ → L'impact visuel des emprises «circulées» (voitures, vélos) est plus fort, car cette configuration ne permet pas de mettre des arbres sur des linéaires conséquents.
- Les espaces sont peu mutualisés, chaque moyen de transport a son propre «tuyau».
- Des conflits sont possibles car les riverains, en voiture, devront reculer sur les pistes cyclables. Il y a aussi une possibilité de stationnement sauvage à cheval sur les rives.

Gabarit « voie verte » sinueuse

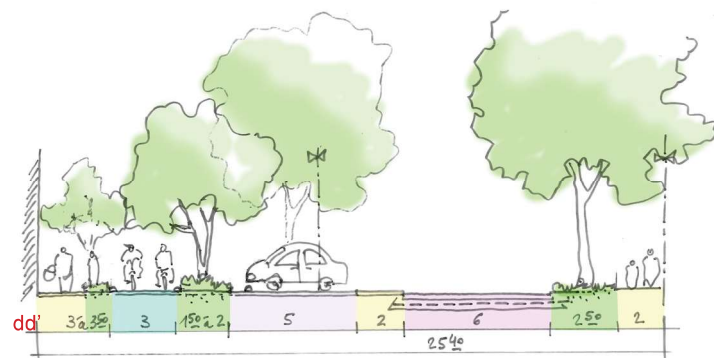
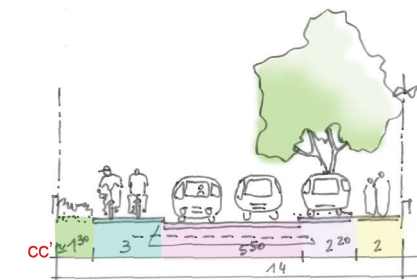
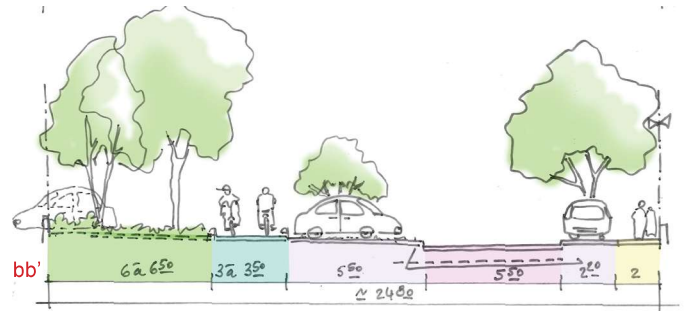
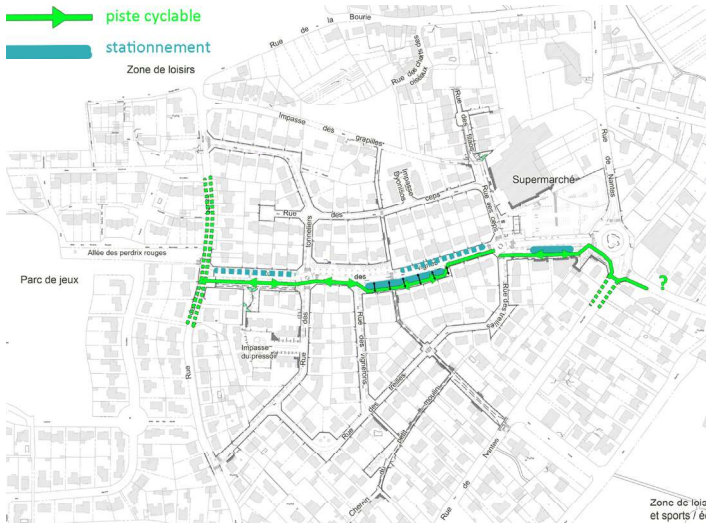


Voie cyclable au gabarit « voie verte », sinuant le long de la rue des Vignes.

Espace de proximité rendu possible.

Stationnements en bataille ou longitudinaux, accessibles depuis la chaussée.

Parvis des commerces de proximité au sud conforté.



Avantages et inconvénients :

- ⊕ → Cette voie cyclable, en retrait autant que possible de la chaussée, facilite la pratique du vélo pour les personnes moins aguerries.
- ⊖ → Ce gabarit de «voie verte» nécessite un respect entre les différents modes de circulation doux.
 - Les automobilistes riverains doivent effectuer des reculs et des manoeuvres complexes, pouvant mener à des conflits avec les autres usagers.
 - La végétation est moindre sur une section à proximité de la chaussée et plus proche des riverains.

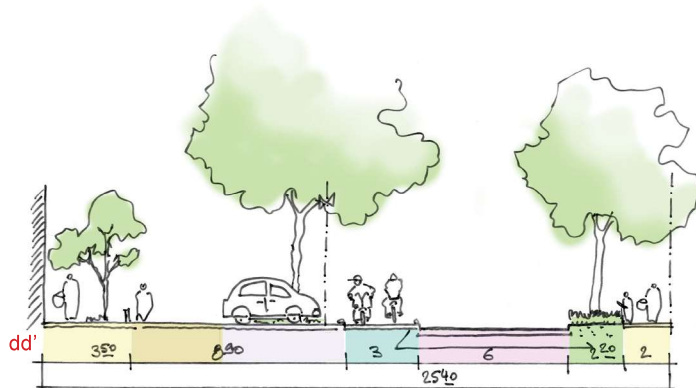
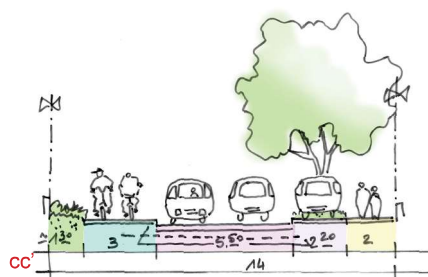
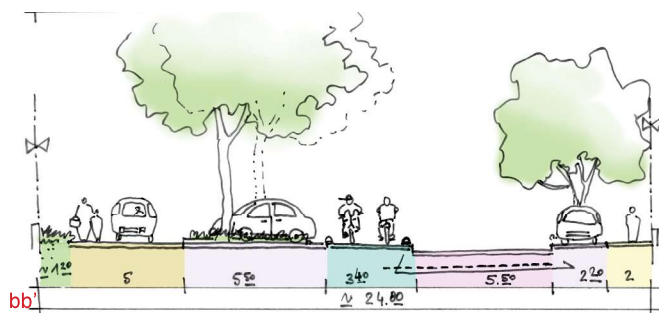
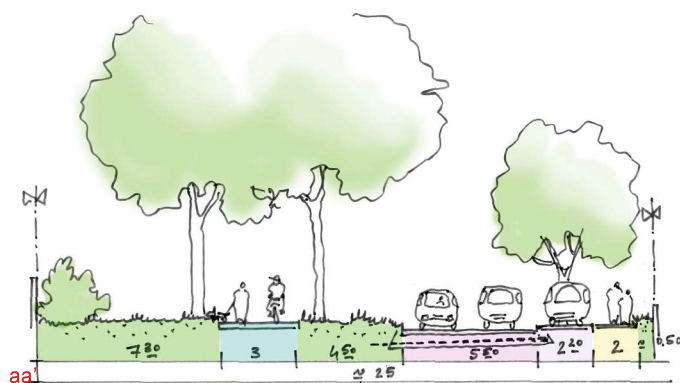
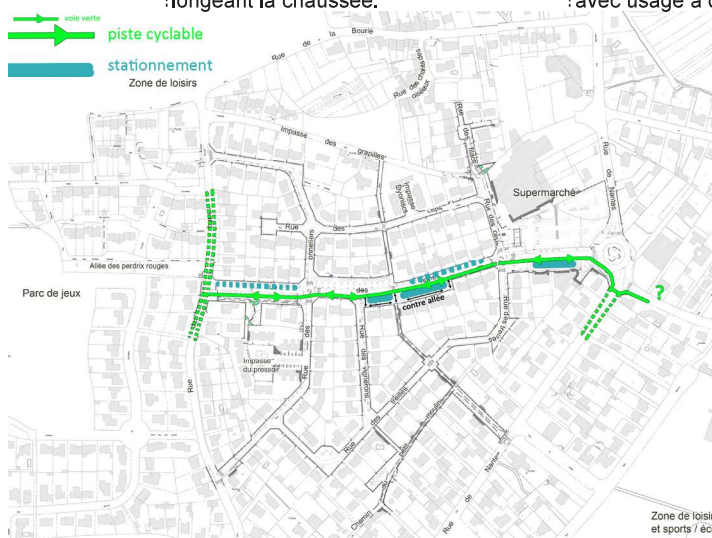
Gabarit « voie verte » linéaire



Voie cyclable au gabarit « voie verte » longeant la chaussée.

Espace de proximité : emprise avec usage à définir.

Stationnement en contre-allée en bataille ou épi, et longitudinal depuis chaussée.



Avantages et inconvénients :

⊕ → Cette configuration facilite la pratique du vélo pour les moins aguerris, notamment vers les équipements inter-quartiers sportifs et de loisirs. Elle permet plus de polyvalence dans le temps (possibilité de mettre en place par la suite du Chaucidou).

→ Les croisements avec accès riverains sont moindres, rendant ces croisements moins accidentogènes.

→ Plus de place est donné au paysage.

→ Il y a possibilité de définir des usages complémentaires, comme un boulodrome, un kiosque, un jardin, des vignes...

⊖ → Ce gabarit de «voie verte» nécessite un respect entre les différents modes de circulation doux.

→ Le fonctionnement est moins fluide, donc possiblement plus conflictuel.

LES RUES NORD ET SUD

Dans les rues Sud, où les voitures roulent trop vite, il est question de casser la vitesse.

Au Nord, il est plutôt question de diminuer les flux : certains automobilistes ont pris l'habitude de couper par la rue des Treilles.

Les invariants :

Le statut des voies est généralisé en zone de rencontre, un espace partagé entre tous les usagers.

Des dispositifs coercitifs sont mis en place pour permettre de réduire la vitesse, d'interdire les « shunts » et les trafics de transit afin d'apaiser les voies. Ces voies sont séquencées avec des aménagements ponctuels (seuils, carrefours, traversées piétonnes, sur-largeurs avec plateaux, pincements et chicanes, marquages visuels ...). Les bordures et chaussées en sections courantes sont maintenues.

Les arbres en état sanitaire correct sans préjudice, ou pour assurer les transitions dans un environnement perméable augmenté sont maintenus. La végétalisation est renforcée (arbres, pieds de murs, ...). L'offre de stationnement est mieux répartie et augmentée.



Séquençer avec des aménagements ponctuels.



Maintenir des bordures et chaussées en sections courantes.



Renforcer la végétalisation.



Apaiser les voies.



Généraliser le statut de zone de rencontre.



Maintenir certains arbres dans un environnement perméable augmenté.



Répartir et augmenter l'offre de stationnement.

Les variantes :

Dans cette configuration, les variantes portent sur :

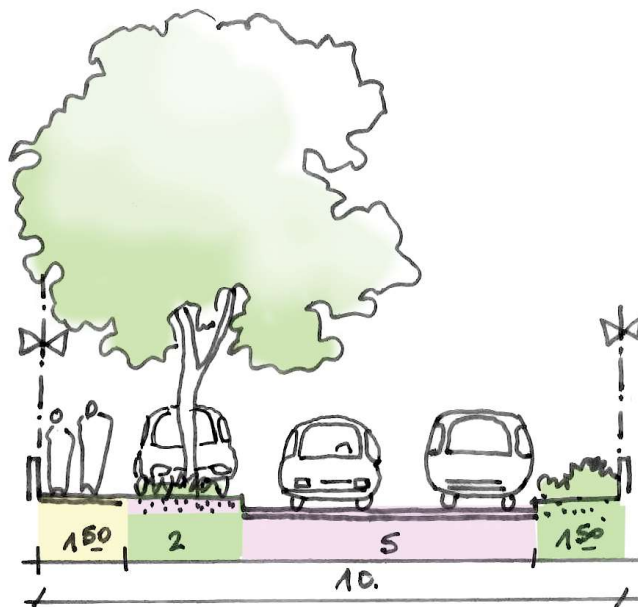
→ Le sens de circulation, où il est possible de maintenir le double sens OU de mettre en place le sens unique sur certains tronçons.

→ La possibilité de maintenir un refuge piéton OU de renforcer le verdissement, par le fleurissement de pieds de murs, ou encore par l'engazonnement rustique pour « sol sec » avec décroûtage de revêtement ...

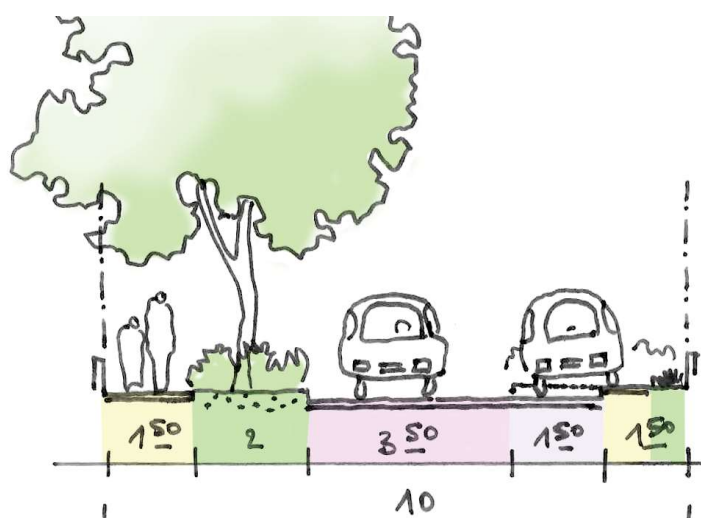
→ L'organisation des stationnements, en fonction de leur localisation, des modalités pour réaliser des chicanes.

→ La place du piéton se situe sur des refuges piétons ou des trottoirs si ils sont maintenus, ou bien sur la route dans le cas d'une mise en place d'un espace partagé.

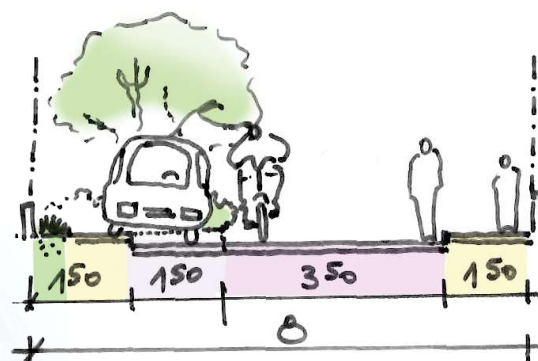
→ Les aménagements des placettes et des surlargeurs.



Voirie 10 m double sens



Voirie 10 m sens unique



Voirie 8 m sens unique OU
Voirie double sens avec pincement



Rue des Tonneliers,
Croisement avec l'impasse du Pressoir.
Un marquage peint au sol signale un croisement.

SENS UNIQUE

Ce sens de circulation est défini pour limiter les longueurs en sens uniques et les effets de vitesse souvent induits. Les stationnements sont répartis suivant les emprises de voies, les chicanes et le paysage. Afin d'affirmer les zones de rencontre, une place conséquente est laissée au paysage sur les entrées.

Le sens unique permet de réduire le trafic sur le carrefour Treilles / Vignes à l'est, et de supprimer tout trafic de transit sur la rue des Treilles. Il faut cependant noter qu'il peut être difficile de respecter les sens uniques.



Nord de la rue des Tonneliers. La route, partagée entre tous les usagers, permet de végétaliser les refuges piétons.

Une variante, rue des Ceps

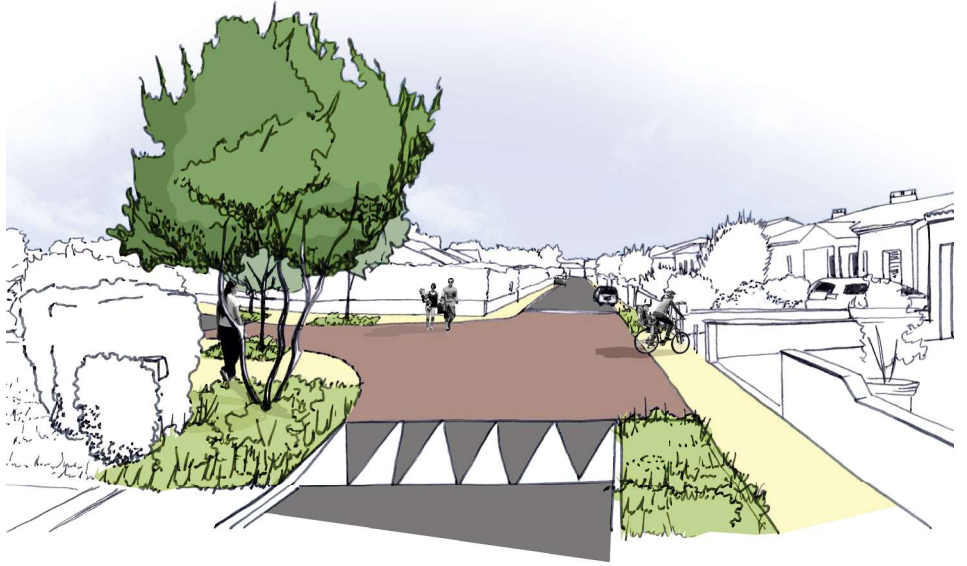


DOUBLE SENS

Cette configuration est à double sens avec des « passages de politesse ». Il y a une moindre justification de trottoir ou de refuge piéton.

La vitesse est moindre par rapport au sens unique, car l'automobiliste est plus vigilant à ce qui pourrait arriver en face.

Comme dans le scénario précédent, afin d'affirmer les zones de rencontre, une place conséquente est laissée au paysage sur les entrées. Les stationnements sont répartis suivant les emprises de voies, les chicanes et le paysage.



Rue des Treilles, croisement avec la rue des Vignerons. Un plateau marque le croisement entre ces rues, et sécurise l'accès à l'allée piétonne menant à la rue du Petit Moulin.



LA RUE DES VIGNES

VARIANTE SÉLECTIONNÉE



Après concertation auprès du groupe de travail référent, le gabarit «voie verte» linéaire a été sélectionné pour la rue des Vignes.

Dans cet aménagement, piétons et cyclistes évoluent sur un espace dédié. Des marquages ponctuels et des seuils sécurisent les modes de déplacements doux, tout en réduisant la vitesse des véhicules motorisés. Les automobilistes suivent un régime de priorité à droite. Les stationnements sont répartis sur tout l'itinéraire, et une place est laissée pour un espace de proximité. Enfin, plus de place est laissé pour le paysage.



Rue des Vignes, entrée depuis la rue de Nantes

RÉFÉRENCES D'AMÉNAGEMENTS ET DE MATÉRIAUX



Enrobé clair pour chemins cyclables et piétons



Pavage pour zone commerciale



Enrobé noir granulats clairs pour allées de parking



Pavés joint drainant pour parkings



Caniveau 2 rangs pour bordure



Enrobé pour plateaux

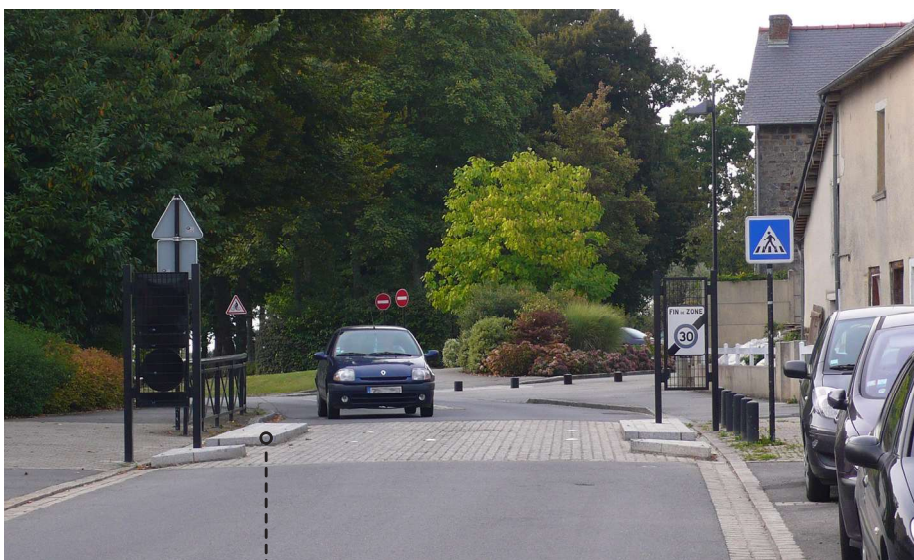


Enrobé noir pour routes



Marquage continu de la voie cyclable

Plateau pour ralentissement



Rétrécissement de chaussée des deux côtés de la voie



Rétrécissement de chaussée d'un seul côté de la voie

CHIFFRAGE DE LA RUE DES VIGNES

Désignation	Montant	Sous-total HT
POSTES GENERAUX		43 000,00 €
Installation de chantier / Amenée et repli de matériel / Signalisation	21 500,00 €	
Etudes diverses, contrôles, DOE, huissier	21 500,00 €	
TERRASSEMENTS GENERAUX		69 320,00 €
Décapage de terre végétale (ep moy 0,30)	460,00 €	
Rabotage / démolition de chaussée	2 400,00 €	
Démolition de trottoir	26 460,00 €	
Dépose/repose de bordure / caniveau	36 500,00 €	
Déposes de petits mobiliers urbains	3 500,00 €	
VOIRIE / ESPACES PUBLICS		234 075,00 €
Voie verte en enrobé	77 375,00 €	
Chaussée enrobé structure neuve	86 800,00 €	
Stationnement pavés engazonnés	45 600,00 €	
Bordure béton 30x25	3 600,00 €	
Bordure Béton P3	20 700,00 €	
ASSAINISSEMENT EP > reprise partielle suivant ITV		63 625,00 €
Reprise ou Réalisation d'un collecteur principal EP	43 125,00 €	
Démolition de chaussée et reprise de voirie lourde après travaux d'assainissement	17 500,00 €	
Réalisation d'un ouvrage de captage EP + raccordement sur collecteur principal	3 000,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC > Prestation Sydela		- €
Création de l'éclairage Public, réseau + Candélabre	- €	
Reprise partielle de l'éclairage Public, changement des points lumineux (mât + lanternes) sans reprise du réseau	- €	
Reprise partielle de l'éclairage Public, relamping (lanternes) sans reprise du réseau	- €	
ESPACES VERTS		36 800,00 €
Aménagements paysagers liés aux aménagement linéaire de voirie	36 800,00 €	
SIGNALISATION		7 400,00 €
Signalisation H+V	7 400,00 €	
SERRURERIE / MOBILIER		18 400,00 €
Mobiliers divers	18 400,00 €	
Totaux HT		472 620,00 €
Aléas en phase préliminaire 10%		47 262,00 €
Totaux HT		519 882,00 €
Ratio au m²		51,99 €/m²

Nota :

Hypothèses de chiffrage en VRD :

- CHIFFRAGE : Budget établi en phase esquisse
- CHIFFRAGE : pas de prise en compte financière liée à d'éventuelles subventions
- TERR : Pas d'étude géotechnique,
- TERR : Pas d'étude d'infiltration
- TERR : Pas d'études de pollution
- TERR : Pas de diagnostic HAP/Amiante
- VOI : Seul les carrefours sont repris, la section courante de voirie n'est pas réhabilitée
- RSX : Diagnostic des réseaux existants non réalisé, aucune reprise de réseau existant n'est chiffrée
- RSX : pas de reprise, renouvellement ou renforcement de réseaux existants
- RSX : Rénovation éclairage non chiffrée / Prestation SYDELA

LES ARBRES PRESSENTIS

Dans le cadre du réaménagement du quartier, une attention particulière doit être portée sur le choix des essences. Ces ligneux évolueront dans un milieu urbain plutôt sec et ensoleillé, dans un sol assez acide. Leur développement racinaire, leur compatibilité avec les réseaux existants, le changement climatique, et l'ambiance qu'ils donneront au quartier sont autant de données importantes pour la sélection des essences végétales.

Cette palette végétale est donnée à titre indicative.

8-10 MÈTRES ENVIRON



Koelreuteria paniculata



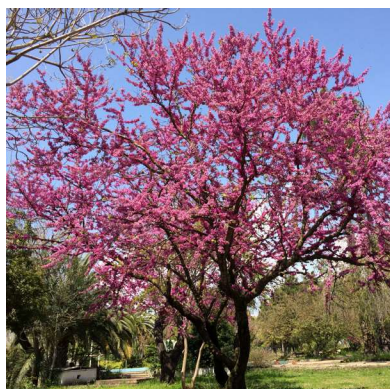
Fraxinus ornus



Pyrus calleryana



Prunus serrulata
'Pink Perfection'



Cercis siliquastrum



Albizia julibrissin

15 MÈTRES ENVIRON



Fraxinus angustifolia
'Raywood'



Fraxinus pennsylvanica
'Cimmaron'



Ostrya carpinifolia



Carpinus betulus
'Frans Fontaine'



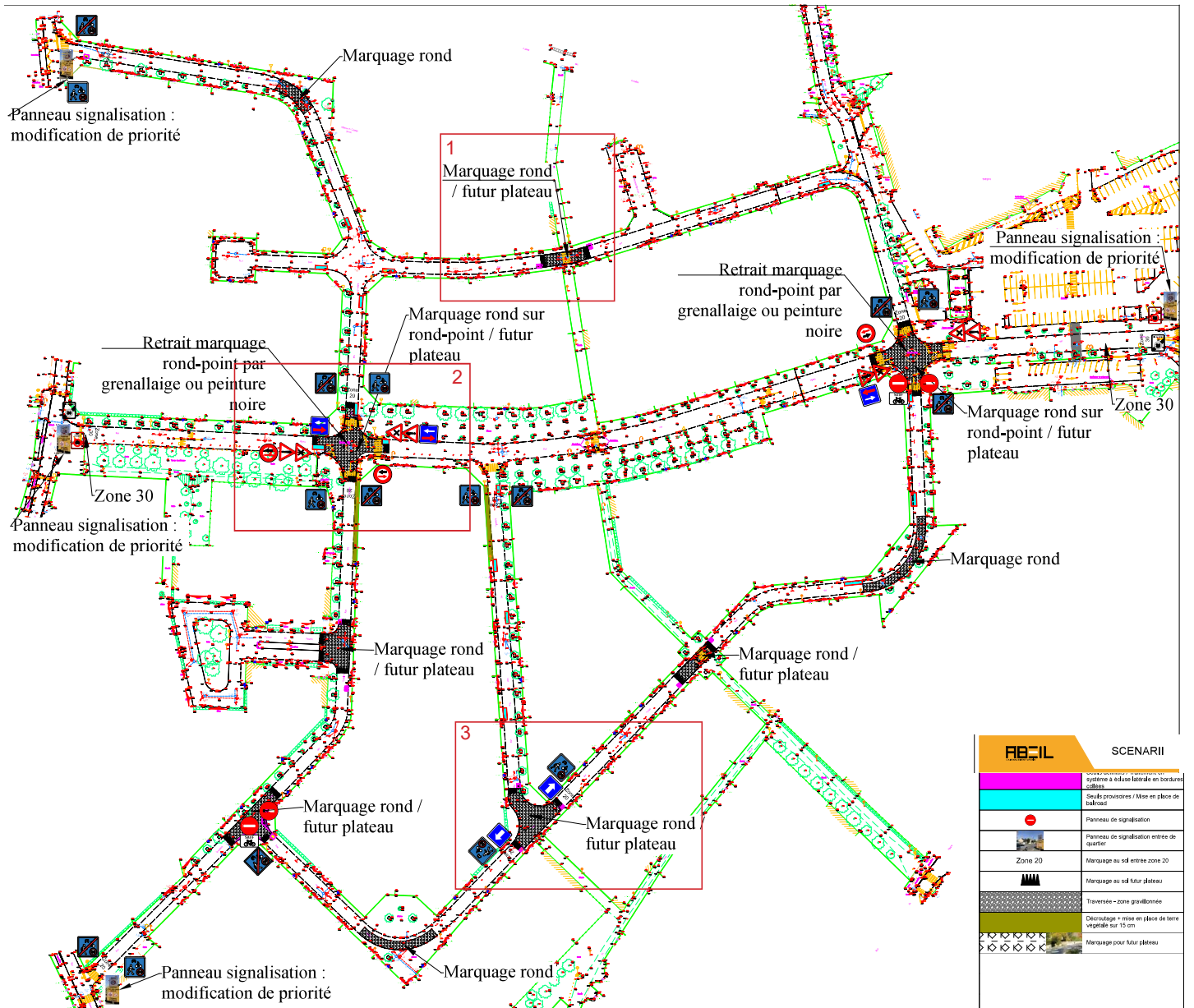
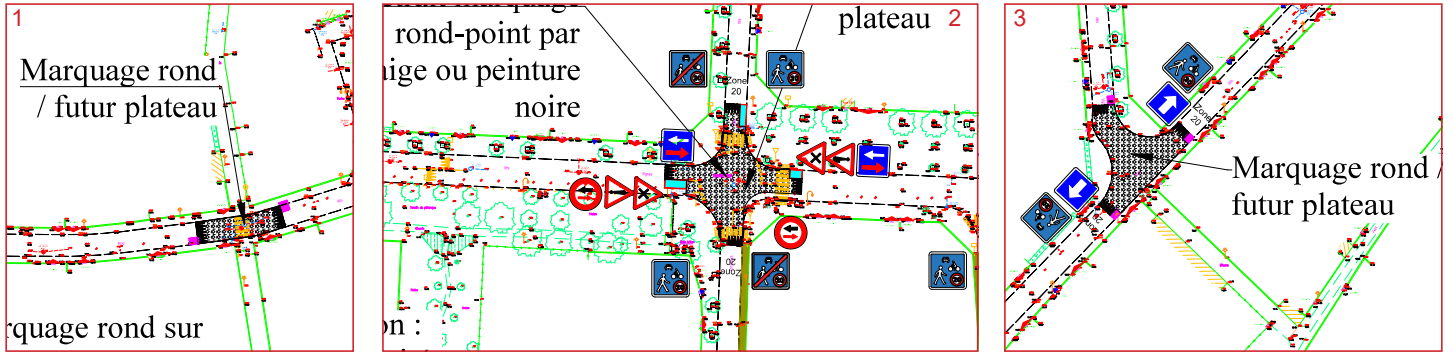
Acer x freemanii
'autumn blaze'

PARTIE 4 : PHASE PROVISOIRE

LES RUES NORD ET SUD

PLAN D'AMÉNAGEMENT PROVISOIRE

Pour l'instant, aucune des deux variantes des rues nord et sud n'a été sélectionnée par les habitants. Afin d'expérimenter les deux scénarii, une phase provisoire sera mise en place.



ABEIL		SCENARII
	Systeme à eduse laterale en bordure de trottoir	
	Signalisation provisoire / Mise en place de balisage	
	Panneau de signalisation	
	Panneau de signalisation entree de quartier	
	Zone 20	Marquage au sol entree zone 20
		Marquage au sol futur plateau
		Traversee - zone gradlonnee
		Drainage - mise en place de terre végétale sur 15 cm
		Marquage pour futur plateau

PARTIE 5 : PHASE CONCERTATION

L'ATELIER 1

IL EST RESSORTI DE LA BALADE URBAINE DU 5 JUIN 2021 :

- La priorité doit être donnée aux aménagements piétons et cyclables.
- Il y a un sentiment d'insécurité et inconfort vis-à-vis de la circulation motorisée dans les rues.
- Le nombre de places de stationnement doit être maintenu.
- Volonté d'expérimentation avec des phases de test.



LA RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS

CONCERTATION AVEC LES COMMERÇANTS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

- Présentation des scénarios liés à la zone commerciale en vue de recueillir les premiers avis des commerçants.
- Intégrer un accès direct à la station service pour la livraison du carburant et pour les personnes ne faisant pas de courses au Super U.
- Prévoir un accès par la rue des Vignes.

L'ATELIER 2

CONCERTATION AVEC LE GROUPE RÉFÉRENT DU 9 OCTOBRE 2021 :

- Présentation de 3 variantes sur la rue des Vignes, et des différentes alternatives sur les autres rues.
- Échanges autour des différents scénarii.
- Un scénario a été retenu pour la rue des Vignes.
- Une phase de test est à mettre en place pour confirmer l'aménagement des secteurs nord et sud

